

En grève les 15 et 22 mai 2008 préparons une riposte globale contre les reculs sociaux

Le 15 Mai, les fédérations de la Fonction Publique appellent à la grève contre les restructurations et les suppressions d'emplois et pour l'augmentation des salaires. Les lycéens manifestent contre les suppressions de postes de profs et seront dans la rue le 15 mai également.

Le 22 mai, les confédérations syndicales appellent à une journée de grève et de manifestation pour la défense des retraites, contre l'allongement de la durée de cotisations à 41 ans.

Pour SUD PTT, il y a nécessité de faire converger les luttes en cours et de préparer une riposte globale et prolongée contre l'ensemble des reculs sociaux que veulent nous imposer le gouvernement et le patronat.

Faire échec au patronat et au gouvernement

De nombreuses grèves ont actuellement lieu dans les entreprises pour l'augmentation des salaires. Les fonctionnaires subissent l'austérité salariale avec seulement 0,8% d'augmentation prévue en 2008.

Dans l'Education nationale, le gouvernement prévoit 17 000 suppressions de poste en 2009 après 12 000 en 2008. Lycéens et profs sont en lutte.

Dans la Fonction Publique, le gouvernement attaque gravement la garantie d'emploi des fonctionnaires et prévoit des restructurations à la hâte avec changements de métier et mobilités géographiques.

Ce sont les services publics qui sont attaqués dans leur ensemble et nous sommes concernés en tant que salarié-es et en tant qu'usagers.

A la Poste et à France Télécom, nous subissons des restructurations depuis de nombreuses années, avec concentration des services, intensification du travail, accroissement des pressions sur les personnels. Nous revendiquons leur arrêt !

Le gouvernement veut imposer l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans alors que les retraités subissent déjà, salarié-es de droit privé comme fonctionnaires, une baisse importante du niveau des pen-

sions et que cela sera d'ores et déjà encore pire dans les prochaines années.

Se donner les moyens de gagner...

Pour SUD, il ne s'agit pas de « saucissonner » les ripostes et de répondre coup après coup, alors que le gouvernement et le patronat ne cessent d'annoncer des reculs sociaux. Il faut se donner les moyens de combattre et gagner contre l'ensemble de la politique de régression sociale que veulent nous imposer le patronat et le gouvernement. SUD regrette que les principales organisations syndicales n'aient pas la même perspective et ne favorisent pas la convergence des luttes, lors des initiatives d'action de ce mois de mai...

Une riposte prolongée

Les 15 et 22 mai, il faudra compter les manifestations et les grévistes sur l'un ou l'autre jour. Mais, pour SUD, se donner les moyens de gagner, c'est préparer une riposte prolongée et les conditions d'une grève générale interprofessionnelle. Au-delà des grèves des 15 et 22 mai, SUD propose que les personnels du privé et du public et les organisations syndicales qui le souhaitent, préparent tous ensemble cette riposte.

Les 15 et 22 mai en grève :

- * Pour l'arrêt des restructurations permanentes et des suppressions d'emploi
- * Pour le maintien de la garantie de l'emploi des fonctionnaires et l'arrêt de la précarisation généralisée des personnels,
- * Pour l'augmentation générale des salaires et une autre répartition des richesses
- * Contre l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans et le retour aux 37,5 ans



**Fédération syndicale des activités postales et
de télécommunications**

25/27 rue des Envierges 75020 Paris Téléphone : 01 44 62 12 00
Télécopie : 01 44 62 12 34 sudptt@sudptt.fr http://www.sudptt.fr

Réorganisations et mobilités forcées, cela suffit !

A la Poste et à France Télécom, ACOs et fonctionnaires, nous subissons depuis des années des réorganisations à un rythme de plus en plus accéléré : à chaque fois, il faut subir plus de suppressions d'emplois, des changements d'horaires, des changements de lieu de travail, des changements de métier. Plusieurs dizaines de milliers d'agents sont en reclassement. Et, à peine une réorganisation est-elle terminée, à peine les agents sont-ils reclassés, qu'une autre réorganisation se profile... Les reclassements prennent de plus en plus le visage de mobilités forcées, fut-ce avec des primes d'accompagnement plus ou moins importantes.

Les usagers, au fil des années, ont vu la qualité de service se dégrader. Les services sont de plus en plus concentrés au mépris de l'emploi dans les zones rurales, les petites villes, les « petits » départements.

C'est ce que le gouvernement veut généraliser dans la Fonction Publique avec le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux, la suppression d'un certain nombre de missions de contrôles de l'Etat en matière d'urbanisme et d'environnement, d'appui aux collectivités locales. C'est tout le service public qui est menacé !

Dans le privé, également, les réorganisations et les licenciements se multiplient dans les entreprises, y compris quand elles font du profit.

Austérité salariale, cela suffit !

Alors que la hausse des prix est de 3,2%, le gouvernement n'a annoncé pour les fonctionnaires que 0,5%

d'augmentation au 1er mars et + 0,3% au 1er octobre. C'est une véritable provocation ! C'est une réduction brutale du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires. Plus globalement ce sont l'ensemble des salarié-es de droit privé qui ont des hausses de salaires sans comparaison avec la hausse des prix

La revalorisation des carrières dont se targue nos directions, c'est du bidon. La réalité, c'est la déqualification et la baisse relative de nos salaires.

Nous exigeons une augmentation mensuelle de 150 euros, un salaire minimum à 1500 euros nets, la création d'un 13ème mois.

Fin de la garantie de l'emploi des fonctionnaires

Le projet de loi sur la mobilité n'a pas pour objectif de débloquer les mutations. Il s'agit de faciliter les réorganisations et de forcer les fonctionnaires à changer de métier, d'administration, de lieu de travail.

Dans ce cadre, le projet de loi prévoit qu'après le refus de trois propositions de reclassement dans un emploi correspondant à son grade, le fonctionnaire pourrait être mis en disponibilité d'office.

Il s'agit donc de faire peser sur les fonctionnaires la menace du licenciement sans traitement ni indemnité pour les forcer à accepter les mobilités proposées... Le gouvernement attaque une des garanties fondamentales du statut de fonctionnaire.

Nul doute que les directions de La Poste et de France Télécom, engagées dans des réorganisations permanentes, sauront utiliser cette disposition quand elles le jugeront bon.

Retraites : non aux 41 ans

Le gouvernement vient d'annoncer qu'il considère l'allongement de la durée de cotisations de 40 à 41 ans d'ici 2012 comme déjà décidé.

Cela va aggraver encore les conditions de départ à la retraite de tous les personnels, en diminuant encore les pensions de retraite. Or, ces dernières années, le niveau des pensions a déjà beaucoup diminué.

Pour les salarié-es de droit privé, les pensions sont calculées sur les 25 meilleures années au lieu des dix meilleures. Elles sont indexées sur la hausse des prix uniquement et pas sur la hausse moyenne des salaires. Sur 25 ans, la perte est sensible.

Les fonctionnaires voient s'accroître la décote quand ils n'ont pas les 40 années de cotisations nécessaires. Toutes et tous ont déjà subi l'allongement de la durée de cotisations à 40 ans au lieu de 37,5 ans. Cela pénalise plus particulièrement ceux et celles qui ont eu des interruptions de carrière, notamment les femmes.

De plus en plus de salarié-es partent en retraite avec une pension inférieure au SMIC, contrairement à toute la propagande qui tend à faire des retraité-es des gens plus aisés que les salarié-es. Le minimum vieillesse est à peine supérieur à 600 euros pour une personne seule.

Le gouvernement prétend que l'allongement de la durée de cotisation est inévitable. Il y a d'autres solutions !

La Cour des comptes affirmait qu'une taxe sur les stock-options des dirigeants et des hauts cadres rapporterait trois milliards d'euros.

Les cotisations patronales pour les retraites n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années contrairement aux cotisations des salarié-es. Il serait normal d'augmenter les cotisations patronales ! D'autant que les mesures fiscales de l'été dernier ont favorisé les plus riches

-- Pas de pension de retraite inférieure au SMIC

-- Hausse des cotisations patronales

-- Non à l'allongement de la durée de cotisations à 41 ans. Retour aux 37,5 ans et demi